

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2008

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Séries : L - ES

DUREE DE L'ÉPREUVE : 4 heures

SÉRIE L : coef. 4
SÉRIE ES : coef. 5

Les calculatrices ne sont pas autorisées

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

*Le candidat doit traiter UN des trois sujets de géographie
de la première partie et UN des deux sujets d'histoire
de la deuxième partie*

Première partie

GÉOGRAPHIE

Le candidat choisit UN des trois sujets proposés.

SUJET I.

COMPOSITION

Comment l'organisation du territoire des États-Unis reflète-t-elle les différents aspects de leur puissance ?

SUJET II.

COMPOSITION

Espaces, lieux et acteurs majeurs de la mondialisation.

SUJET III.

ÉTUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

Quelles relations Nord-Sud en Océanie ?

Liste des documents :

Document n° 1 : le PNB/hab en Océanie.

Document n° 2 : la situation des Outre-mers français dans le Pacifique.

Document n° 3 : un regard sur les perspectives de développement des îles Samoa pour 2005-2007.

Document n° 4 : Sydney une métropole d'Océanie.

Document n° 5 : les principaux pays de départ des touristes ayant séjourné en Polynésie française en 2005.

Questions

Première partie

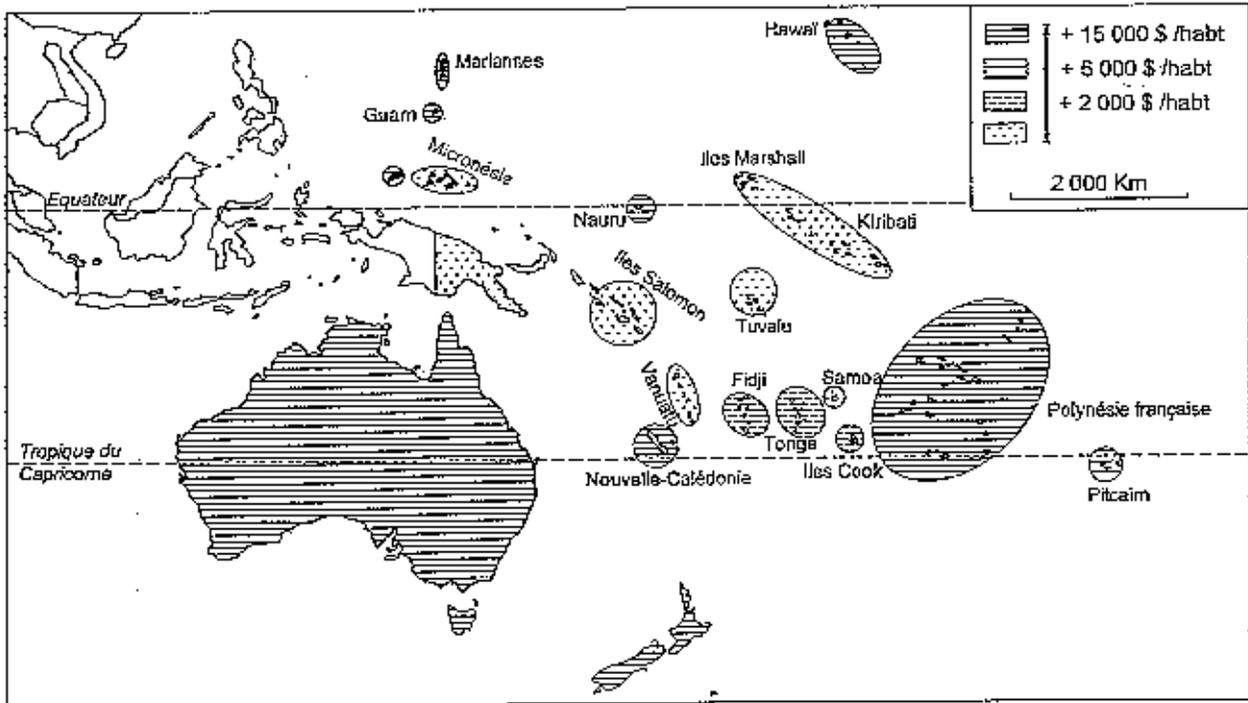
Analysez l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

1. Quelle inégalité montre le document 1 ? Ce critère est-il suffisant pour rendre compte des inégalités de développement en Océanie ? Justifiez votre réponse.
2. Avec quels pôles économiques majeurs les archipels océaniques sont-ils en relation ? (documents 2, 3, 4 et 5).
3. Quels sont les différents types de flux humains présentés dans l'ensemble documentaire ?
4. Relevez dans les documents 2, 3 et 4 les éléments qui permettent de caractériser la place de l'Océanie dans la mondialisation ?

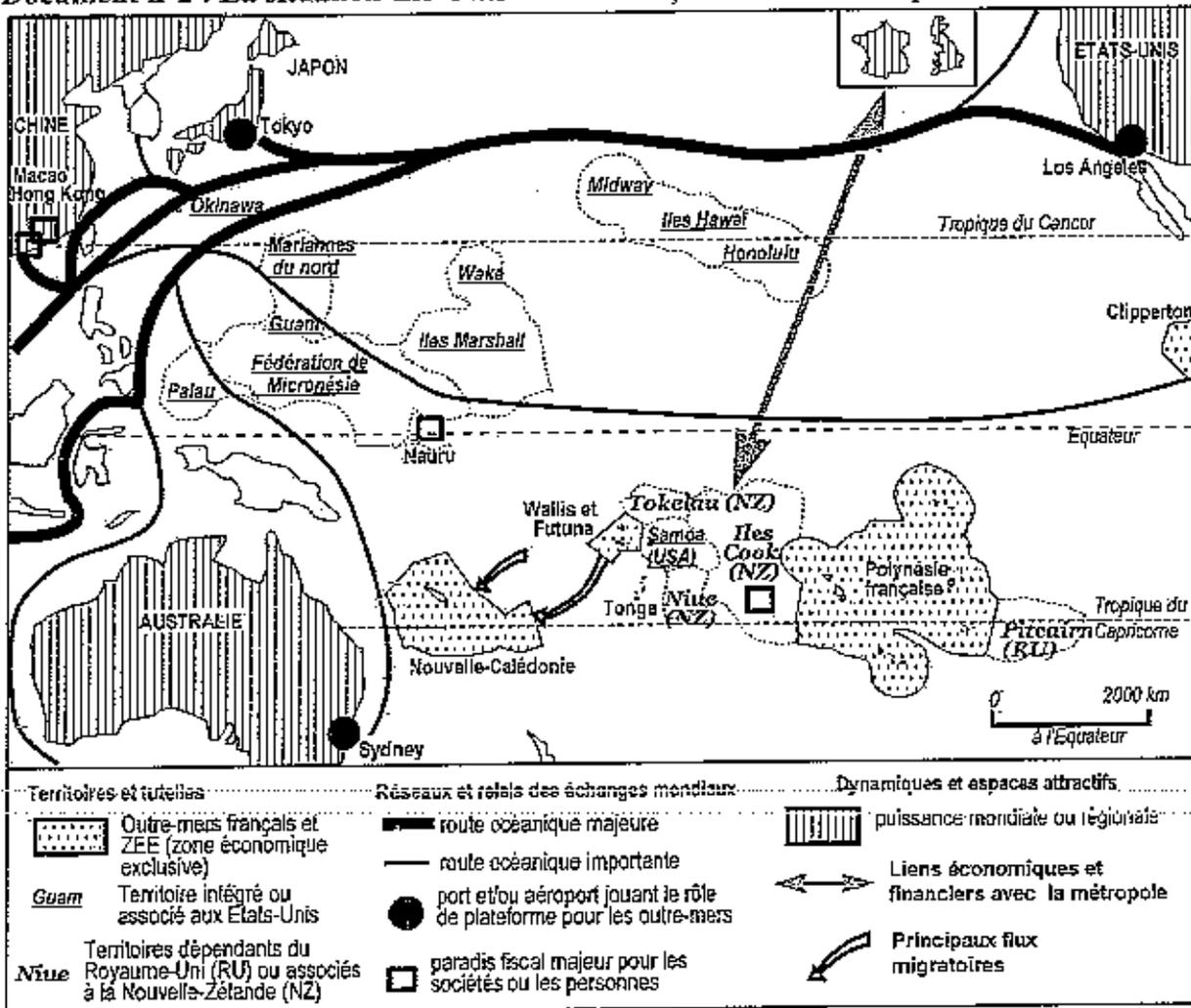
Deuxième partie

À l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de vos connaissances, rédigez une réponse organisée au sujet : « **Quelles relations Nord-Sud en Océanie ?** »

Document n°1 : Le PNB/habitant en Océanie.



Document n°2 : La situation des Outre-mers français dans le Pacifique.



D'après Mappemonde, 1999

Document n° 3 : Un regard sur les perspectives de développement des îles Samoa pour 2005-2007.

L'accueil des Jeux du Pacifique devrait relancer l'activité du bâtiment, avec entre autre la construction du nouveau centre nautique, assurée par la République populaire de Chine. De même, en 2005 commencera la construction des bâtiments de la *National University of Samoa* et de *Samoa Polytechnic*, grâce à l'aide financière du Japon.

L'économie devrait être relancée par l'essor espéré du tourisme et l'accroissement des « *remittances* ».

Le nombre de touristes s'accroît en moyenne de 3 % par an depuis 2001 (près de 100 000 touristes en 2004). Mais un accroissement plus substantiel passe par un accord de *joint venture* entre la compagnie samoane *Polynesian Airline*, qui connaît de gros problèmes financiers, et la compagnie australienne *Virgin Blue*. Il passe aussi par l'accroissement de la capacité hôtelière induite par la tenue des Jeux du Pacifique à Apia en août 2007 (entre autre, un hôtel de 140 chambres à Faleolo). Quant aux transferts d'argent provenant de la communauté samoane expatriée (« *remittances* »), on espère les voir s'accroître dans les années à venir. Ils représentent aujourd'hui 20 % du PNB du pays, ce qui est considérable.

Les autres secteurs d'activité sont en crise. On espère réouvrir une petite entreprise de sous-traitance de matériel automobile et une usine de traitement de noix de coco. On souhaite relancer les activités d'une usine de jus de fruits, ainsi que la production de kava (à la suite d'un rapport insistant sur ses vertus thérapeutiques), et enfin développer la pêche... Mais toutes ces activités n'ont qu'un faible impact sur l'économie du pays.

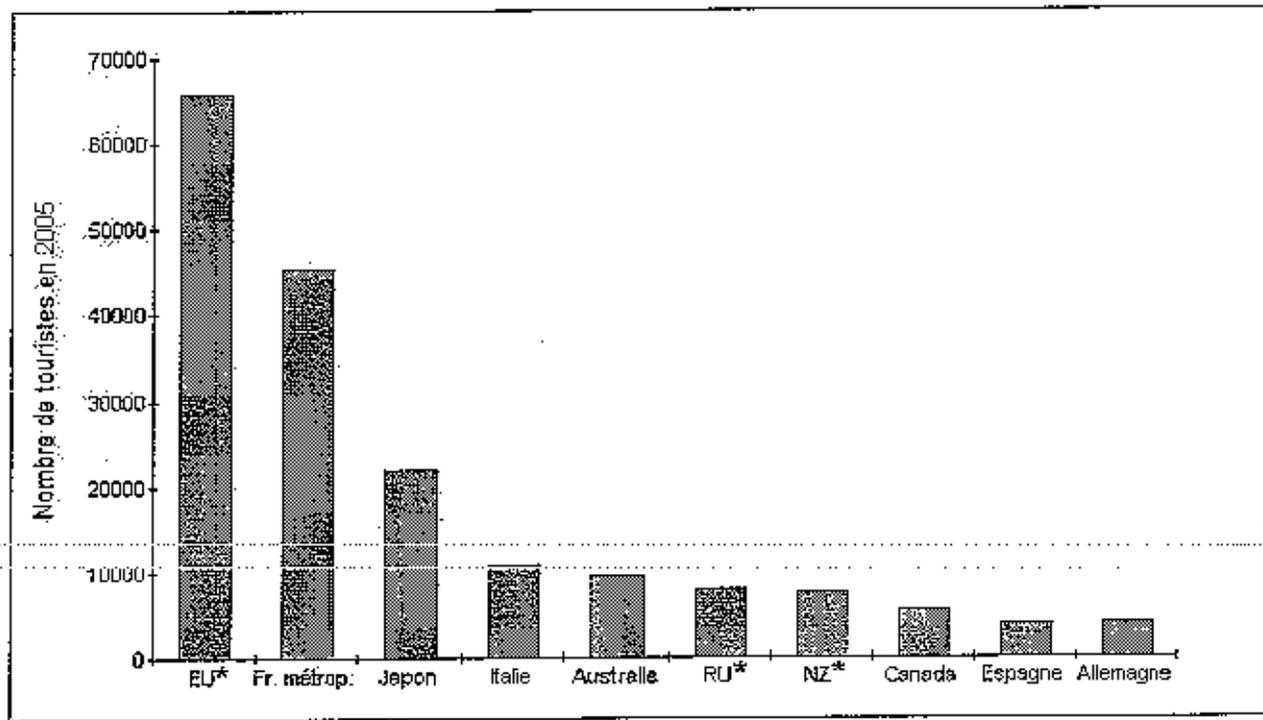
Asian Development Bank (Banque asiatique de développement) 2005.

Document n° 4 : Sydney, une métropole d'Océanie.



Géographie universelle, Asie du Sud-Est, Océanie., Belin-Reclus. 1995

Document n° 5 : les principaux pays de départ des touristes ayant séjourné en Polynésie française en 2005.



* EU : Etats-Unis / RU : Royaume-Uni / NZ : Nouvelle Zélande

Deuxième partie

HISTOIRE

ÉPLICATION D'UN DOCUMENT D'HISTOIRE

Le candidat choisit UN des deux sujets proposés

SUJET 1

Extrait du rapport de Madame Tasca (présidente de la Commission des lois de l'Assemblée nationale) du 2 Juin 1999

A l'occasion du vote de la loi constitutionnelle relative à la Polynésie, Madame Tasca rappelle les grandes étapes de l'évolution institutionnelle de ce territoire.

2. La loi-cadre Defferre et le statut de 1957 : la perspective éphémère de l'autonomie

La loi-cadre, dite « Defferre », du 23 juin 1956 et le statut pris en application de ce texte le 26 juillet 1957 mettent en place les conditions d'une nouvelle évolution de l'organisation administrative et politique du territoire. Après l'établissement d'une assemblée territoriale élue en 1946, est créé un véritable pouvoir exécutif local, le *conseil de gouvernement*, présidé par le Gouverneur mais dont la vice-présidence est assumée par un élu local. Ce conseil de gouvernement dispose d'attributions collégiales, ce qui n'empêche pas chacun de ses membres de bénéficier de compétences propres. Par ailleurs la loi du 26 juillet 1957 étend également les pouvoirs de l'assemblée territoriale qui, désormais, peut être assimilée à un organe législatif local intervenant dans une quarantaine de matières dont certaines sont, en métropole, du ressort* du Parlement. C'est également à partir de 1957 qu'est abandonnée la dénomination surannée** d'« Etablissement français de l'Océanie » pour celle, actuellement encore en vigueur, de « Polynésie française ».

3. Le statut de 1958 : le recul de l'autonomie

Cette avancée dans l'autonomie polynésienne est cependant de courte durée puisque la chute de la IV^e République est aussi synonyme d'une remise en cause des liens entre la métropole et les territoires d'outre-mer. Il appartient à la Polynésie, comme aux autres territoires, de faire connaître son choix de se maintenir ou non au sein de la République française. Lors du référendum du 20 septembre 1958, le parti majoritaire en Polynésie, le Rassemblement démocratique des populations tahitiennes, appelle, par la voix de son leader Pouvanaa a Oopa, à voter non. La population ne suit pas ce mot d'ordre et vote à 65 % pour le maintien dans la République, ce qui entraîne des incidents violents, le 11 octobre 1958. A la suite de ces événements, le conseil de gouvernement est dissous. L'ordonnance du 23 décembre 1958 limite les pouvoirs de l'exécutif local à la demande de l'assemblée territoriale et supprime le poste de vice-président que Pouvanaa a Oopa occupait jusqu'alors. Ce dernier est arrêté et interné en métropole après les événements d'octobre dont il est jugé responsable. Par ailleurs, il est mis fin aux attributions individuelles des conseillers du gouvernement.

Source : WWW.assemblee.nat

* du ressort : de la responsabilité

** surannée : dépassé et vieillie

Questions :

- 1) Rappelez ce qu'est la loi-cadre Defferre et dites dans quel contexte elle s'inscrit.
- 2) En quoi, selon Madame Tasca, la loi-cadre Defferre a-t-elle fait progresser l'autonomie des EFO/Polynésie française ?
- 3) Comment se traduit en 1958 le "recul de l'autonomie" ?
- 4) Quel rôle jouent le Rassemblement démocratique des populations tahitiennes et son leader Pouvanaa a Oopa dans cette période (1957-1958) ?
- 5) Quel a été le devenir du statut de 1958 ?

SUJET II.

Affiche du Parti Communiste Français (1962)

Halte au "pouvoir personnel", 1962



Questions

1. Quelle est la nature du document et son contexte historique ?
2. Quel « crime » l'affiche veut-elle dénoncer ? Avec quels arguments et quels symboles ?
3. Quelles conséquences la consultation électorale a-t-elle eues pour le régime et pour ses adversaires ?
4. Rappelez quelle est la signification du référendum dans la vie politique sous la V^e République. À quelles occasions le pouvoir y a-t-il déjà recouru ?